

# EHPAD

**Président du Conseil d'Administration** : M. Christian MAHÉ

**Vice-Présidente du Conseil d'Administration** : Mme Christiane TAMPIGNY

**Directrice de l'établissement** : M. Emmanuel LEFEUVRE

## Statut juridique

L'EHPAD "Résidence TREMER" est un **établissement public autonome** entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La **gestion de la résidence** est assurée par :

- › un Conseil d'Administration, présidé par le Président du CCAS - Maire de la commune
- › un directeur nommée par le Président du CCAS, chargée d'exécuter les délibérations du Conseil d'Administration
- › un comptable public, trésorier d'AURAY, qui s'assure de la légalité des écritures passées par le directeur
- › un conseil de la vie sociale représentant les résidents

## Situation géographique

Implanté en milieu rural, à l'extrême Sud du département du Morbihan, l'établissement est situé à proximité du centre bourg de PÉNESTIN.

Les activités principales de la commune sont la pêche, la mytiliculture et le tourisme balnéaire.

La "Résidence TREMER" est donc située dans un cadre verdoyant, au bord de la mer, offrant calme, repos et sécurité.

## Histoire de la résidence

La "Résidence TREMER" était, précédemment, un foyer logement qui accueillait des personnes âgées et handicapées vieillissantes. Cependant, au fil du temps, les personnes âgées sont devenues de plus en plus dépendantes en vieillissant, ce qui a nécessité l'aide de professionnels de la santé. C'est pourquoi de foyer logement, jusqu'à la fin 2005, il s'est transformé en EHPAD.

## Capacité d'accueil

L'établissement est constitué d'un ensemble de **54 logements** d'environ 35 m<sup>2</sup>, offrant à la "Résidence TREMER" une capacité d'accueil de **60 résidents**.

La "Résidence TREMER" possède également **quatre pavillons** à côté, pouvant accueillir quatre couples.

## Le public accueilli

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

L'établissement privilégie les inscriptions pour les personnes qui habitent le département, ainsi que pour les rapprochements familiaux.

Sur le plan médical, domaine du médecin coordonnateur, nous évaluons notre capacité à accueillir un nouveau résident selon **deux critères principaux** :

- son degré d'autonomie (toilette, habillage et autres soins de nursing)
- les besoins liés à son état de santé

## L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire répond à l'ensemble des besoins liés au grand âge afin d'accompagner chaque résident.

Elle se décompose comme suit :

- > le Directeur
- > le médecin coordonnateur
- > l'infirmière cadre
- > la psychologue
- > l'ergothérapeute
- > l'assistante de direction
- > les agents administratifs
- > les agents de service hôtelier
- > les aides-soignantes
- > les infirmières
- > le chef de cuisine
- > le technicien

L'équipe soignante et médicale réalise les soins nécessaires au bien-être physique et mental des personnes âgées accueillies.

# L'accueil et l'admission

L'accueil est ouvert **du lundi au vendredi, de 9h à 17h.**

Lors de la première prise de contact avec l'établissement, des informations générales vous seront transmises.

Elles portent notamment sur :

- › la description sommaire des locaux
- › les tarifs
- › les conditions d'hébergement dans l'établissement
- › la liste non exhaustive des médecins traitants au sein de l'établissement, dans le respect du libre choix du praticien
- › la liste des formalités d'admission
- › les modalités d'accompagnement ou de paiement des frais de séjour
- › une information sur les services dont peut bénéficier le résident (courrier, coiffeur, pédicure, etc.)

Toute personne qui envisage de venir vivre à la "Résidence TREMER" peut demander à faire une visite préalable, seule ou accompagnée.

## La santé

En fonction de l'autonomie, l'établissement accompagne le résident dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie, en recherchant la participation de celui-ci chaque fois que possible, dans l'objectif de rétablir ou de maintenir le plus haut niveau possible d'autonomie.

## La restauration

Le service de restauration fait partie intégrante de la structure et fonctionne sept jours sur sept.

C'est l'équipe de cuisine qui élabore et prépare, sur place, tous les repas des résidents.

Les menus sont affichés chaque semaine dans les lieux de vie.

Ils tiennent compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons. De plus, dans le cadre d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), nous proposons aux résidents des produits de saison, frais, locaux, bios, issus du commerce équitable et, le plus souvent possible, d'origine France.

## L'animation

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie. Le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le "projet de vie sociale" de chaque résident.

Les animations sont aussi ludiques, thérapeutiques, puisqu'elles associent plaisir, détente, lien social avec travail de la mémoire, coordination et activités physiques douces. Elles permettent ainsi le maintien des capacités cognitives et physiques des résidents.

Les activités sont diverses et s'organisent de la manière suivante :

- > des ateliers autour de la mémoire, afin de maintenir les capacités cognitives, faire appel aux souvenirs, échanger avec les autres résidents et favoriser le lien social  
des activités telles que des mots cachés, des textes à trous, des jeux des sept erreurs, des labyrinthes, l'évocation de souvenirs du passé, des chants, de la musique, des jeux de société, etc. sont proposées
- > des ateliers manuels, afin de favoriser l'expression à travers l'art, échanger son savoir-faire, faire fonctionner ses mains  
les activités s'organisent par rapport aux saisons, aux repas (Pâques, carnaval, été, automne, Noël, nouvelle année ou tous autres moments importants pour les résidents)  
il peut s'agir de bricolage, de jardinage, etc.
- > des activités de la vie quotidienne, dans l'objectif de garder la mémoire des gestes, d'échanger sur son savoir et de faire fonctionner ses mains  
les amateurs de couture, tricot, jardinage, marché, cuisine sont invités à se retrouver pour pratiquer
- > une activité de "Gymnastique douce et d'entretien" est effectuée par Profession 56  
l'objectif est de favoriser les capacités physiques, la concentration et la mémorisation, mais également de faciliter tous les actes de la vie quotidienne (se lever, se laver, se vêtir, manger, se déplacer, etc.)
- > des activités physiques sont proposées par la réassurance à la marche, l'augmentation du périmètre de marche, la prévention des chutes et l'amélioration des activités de la vie quotidienne grâce à des exercices de renforcement musculaire, de souplesse, d'équilibre et des ateliers ludiques, en groupe ou de manière individuelle selon les conditions climatiques, il est possible d'accéder au jardin et au parcours de santé

**MAIRIE DE  
PÉNESTIN**  
44 Rue du Calvaire  
56760 Pénestin

**HORAIRES :**  
Lun : 9h - 12h  
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Jeu : 9h - 12h  
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Sam : 9h - 12h

**TÉL. : 02 23 10 03 00**